

Imposition sur investissement immoblier hors europe

Par RoseN586, le 02/08/2022 à 12:21

Bonjour à tous,

Habitant en France et mon meilleur ami habitant en Belgique, nous aimerions investir dans une société qui propose d'acheter des parts d'immeubles basés à l'étranger en échange de dividendes sur les loyers perçus.

En tant que Français, je souhaitais savoir le fonctionnement de l'imposition pour ce type d'investissement.

Par ex: j'investis 15K et j'obtiens un reversement de 10% mensuel sur les loyers (admettons 1k/mois soit soit 100€ reversé), comment serais-je imposé ?

Merci beaucoup pour votre retour.

Bonne journée à tous,

Par Marck.ESP, le 02/08/2022 à 13:44

Bonjour

D'abord, s'agît- il d'une Sté Française investissant en immobilier à l'étranger, ou d'une Ste étrangère ?

Beaucoup de paramètres à considérer...

La fiscalité du pays où se trouve le bien.

La fiscalité Belge pour votre ami.

La fiscalité Française pour vous concernant les dividendes de source étrangère etc...

Par RoseN586, le 02/08/2022 à 14:34

Il s'agit des Emirats arabe unis.

Cela dépend des chaques personnes et de sa situation ? (dans le cas de la France)

Par Marck.ESP, le 02/08/2022 à 15:04

Dans le cas de la France, vos dividendes seront taxés en France comme s'ils provenaient d'une structure française.

Soit à la flat tax de 30% soit si vous y avez intérêt au taux progressif de l'impôt sur le revenu moins un abattement de 40% (il faut faire le calcul pour être certain de ce qui est le plus intéressant).

Mon collègue John12, fiscaliste plus averti, passera peut-être, sinon je vous invite à passer par votre site impôts.gouv...

Par RoseN586, le 02/08/2022 à 15:17

Merci beaucoup Marck, cela me donne un début de réponse.

EDIT: Désolé, je réalise que ommis de répondre à une partie de la question.

L'idée est d'investisseur en tant que particulier (voir en société) dans une société dubaïote qui investit au EAU.